

Conseil Municipal du 17 juillet 2026 à 18h30

Présents : Adrien PRATO, Nathalie BRIDE, Julien MOUREY, Patrice ORBAN, Amandine TRUNDT, Marjorie NAPOLI, Audrey FUNEL, David DEMANDOLS.

Excusés : Jean-Pierre GARCIA (procuration à A. PRATO) , Marion GAUTHIEZ (procuration à J. MOUREY)

Absent : Xavier COUILLEROT

Secrétaire de séance : Nathalie BRIDE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/06/2026 :

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24/06/2026.

Création et dénomination d'une voie communale – Impasse du Cabanier.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de créer une impasse communale afin d'assurer la desserte de la parcelle cadastrée section B n° 804, appartenant à Mme Graglia, sur laquelle est implanté un garage.

Cette création répond également à la nécessité de procéder à la dénomination de cette voie dans le cadre de l'adressage communal, afin de garantir une identification claire et précise pour les services de secours, les services postaux, les concessionnaires de réseaux ainsi que l'ensemble des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer cette voie communale et de lui attribuer la dénomination suivante : « **Impasse du Cabanier** ».

Désignation d'un représentant de la commune auprès de la commission locale de l'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a mis en place une Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat, chargée d'examiner les questions relatives à la politique de l'habitat et du logement sur le territoire communautaire.

Il indique qu'il appartient à la commune de désigner un représentant appelé à siéger au sein de cette instance afin d'y représenter les intérêts de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner **Madame Nathalie BRIDE** en qualité de représentante titulaire et, le cas échéant, Monsieur Adrien PRATO en qualité de suppléant.

«Madame Audrey FUNEL demande s'il y a un projet de construction de logements sociaux de type HLM sur la commune. Monsieur Le Maire précise qu'il n'y aura pas de nouvelles constructions en ce sens et que de plus la commune dispose déjà de bâtiments communaux à réhabiliter ainsi que la rénovation de la maison Alziari.

Monsieur David DEMANDOLS intervient pour faire part de son expérience personnelle en matière de location d'un logement social précisant qu'il a été confronté à de mauvaises expériences.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, décide d'adopter cette proposition à l'unanimité.

Voirie Communale 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'une DCA 2024, dont les travaux concernent la réfection du parking de l'Audibergue. Il précise que ces travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention accordée.

Il rappelle également que la commune dispose d'une DCA 2025 prévue initialement pour la réfection du chemin des Narcisses ainsi que du chemin menant à l'Embut, avec un revêtement en enrobé à chaud.

Monsieur le Maire indique qu'une modification du programme pourrait être envisagée en privilégiant un simple bouchage des trous et un revêtement moins coûteux, permettant ainsi de réaliser également des travaux d'amélioration sur le chemin menant au cimetière avec la mise en place de tout-venant.

Des échanges ont lieu au sein du Conseil municipal concernant l'état des chemins communaux et leur dégradation liée notamment au passage de certains véhicules (4x4, quads et motos). Madame Audrey FUNEL et Monsieur David DEMANDOLS soulignent la nécessité de mieux encadrer la circulation sur ces voies. Il est également évoqué que les anciens arrêtés municipaux de 1991 interdisant la circulation sur certains chemins communaux ne sont plus lisibles et dans certains cas les panneaux ont même disparus.

Monsieur le Maire indique que certaines conventions de pâturage pourraient également être réexaminées dans les prochaines années, ce qui n'a pas plu à Monsieur David DEMANDOLS qui demande devant témoins à ce que ces propos soient inscrits dans le procès-verbal du conseil municipal.

Revenant au sujet de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de déposer rapidement le dossier de demande de subvention relatif au programme de voirie communale 2026, la date limite de dépôt étant fixée à la fin du mois d'août 2026. Il rappelle qu'un dépôt hors délai entraînerait la perte du bénéfice de cette subvention.

Il présente le devis établi à la demande de Monsieur Yves FUNEL par la société **Eiffage** en date du 17/12/2025, d'un montant de **77 910 € TTC**, correspondant aux travaux envisagés dans le cadre du programme de voirie communale 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du programme de voirie communale 2026 ;
- approuve le programme de travaux présenté.

La décision est adoptée par **8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**.

Désignation des référents de la commune auprès des commissions thématiques de la CAPG.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner les élus référents de la commune appelés à siéger au sein des commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), afin d'assurer la représentation de la commune et le suivi des dossiers relevant de leurs compétences.

Il propose les désignations suivantes :

- Commission Environnement, Développement durable et Transition écologique : Monsieur Julien MOUREY ;
- Commission Cause animale : Madame Amandine TRUNDT ;
- Commission Risques majeurs : Monsieur Xavier COUILLEROT ;
- Commission Affaires scolaires et Jeunesse : Madame Amandine TRUNDT ;
- Commission Biodiversité : Monsieur Julien MOUREY.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met ces propositions aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des référents tels que proposés et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ainsi que d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Modification des délégués titulaire et suppléant auprès de l' Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes (COFOR06).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier les représentants de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes (COFOR 06). Il précise que cette désignation annule et remplace celle effectuée par la délibération n° 25/26 du 3 avril 2026.

Il propose de désigner :

- **Monsieur Julien MOUREY** en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Monsieur J.P. GARCIA ;
- **Monsieur Adrien PRATO** en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Julien MOUREY.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met cette proposition aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** cette modification des représentants de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes (COFOR 06). La délibération n° 25/26 du 3 avril 2026 est abrogée et remplacée par la présente désignation.

Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision au Président de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Projet Pumptrack

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création d'un pumptrack sur la commune de Caille, destiné à offrir un nouvel équipement sportif et de loisirs accessible aux habitants et aux visiteurs, favorisant la pratique du vélo, de la trottinette et des activités de glisse.

Il informe l'assemblée qu'une visite sur site a été organisée en présence de Monsieur Jérôme Viaud, Président du SMGA, afin de présenter le projet. À l'issue de cette visite, ce dernier a fait part de son accord de principe sur l'implantation de cet équipement, sous réserve de disposer d'un devis permettant d'en apprécier le coût et la faisabilité.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'entreprises spécialisées sera engagée afin d'obtenir un chiffrage précis de l'opération, incluant la réalisation de la piste ainsi que les aménagements et équipements nécessaires. Il précise qu'il prévoit des pistes tous niveaux ainsi que des aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met cette proposition aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la poursuite des démarches nécessaires à l'élaboration du projet

Il prend acte de la visite réalisée avec le Président du SMGA, confirme son intérêt pour la création d'un pumptrack sur la commune, autorise Monsieur le Maire à solliciter les études, devis et renseignements nécessaires à la préparation de cette opération, et rappelle que la réalisation des travaux demeurera conditionnée à la validation définitive du projet par le SMGA.

Information du conseil municipal au changement de référent tourisme et communication.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Xavier COUILLEROT a souhaité renoncer à la délégation de fonctions qui lui avait été confiée dans les domaines du Tourisme et de la Communication par délibération n° 33/26 du 3 avril 2026.

Afin d'assurer la continuité du suivi de ces dossiers, Monsieur le Maire précise qu'il a décidé de confier cette délégation à Madame Nathalie BRIDE, deuxième adjointe.

Le Conseil municipal prend acte de cette modification et de la désignation de Madame Nathalie BRIDE comme référente communale pour les domaines du Tourisme et de la Communication.

Abrogation de la délibération portant désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 27/26 du 03 avril 2026, les membres de la commission de contrôle des listes électorales avaient été désignés.

Il indique que, suite aux évolutions réglementaires applicables aux communes de moins de 1 000 habitants à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026, il convient d'abroger cette délibération afin de procéder ultérieurement à une nouvelle désignation conforme aux règles en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- abroge la délibération n° 27/26 du 03 avril 2026 portant désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales ;
- prend acte de la nouvelle composition de la commission conformément aux dispositions applicables.

PROPOSITION DES MEMBRES PRÊTS À PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES DE LA COMMUNE DE : CAILLE							
--	--	--	--	--	--	--	--

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

	Qualité	Civilité	NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse 1	Adresse 2 (complément)	Code postal	Ville
Conseiller municipal 1er tour	Président	M R	ORDAN Fabrice	21/05/1958	REIMS (51)	169 chemin de Ga Boucher		08750	CAILLE
	Suppléant	M R	COUILLEROT Xavier	16/02/1973	CANNES/NER (06)	5330 Route de la Houlière		08750	CAILLE
Conseiller municipal 2nd tour	Président	M me	TRUNDT Amélie	21/07/1987	GRASSE (06)	700 Route de la Plaine		08750	CAILLE
	Suppléant	M me	NAPOLI Floriane	30/04/1991	CANNES (06)	378.1 Route de la Houlière		08750	CAILLE
Conseiller municipal 3rd tour	Président	M me	SAUTHIEZ Nathalie	19/11/1991	ROUEN (76)	Restaurant La Bergerie Route de la Houlière		08750	CAILLE
	Suppléant								

2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

Pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

	Qualité	Civilité	NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse 1	Adresse 2 (complément)	Code postal	Ville
Conseiller municipal 1er tour	Président	M R	DERIANPOLIS David	14/03/1976	CANNES (06)	74 Rue du Four		08750	CAILLE
	Suppléant								
Conseiller municipal 2nd tour	Président	M me	FUNEL Audrey	13/01/1993	GRASSE (06)	91 Rue du Jas Neuf		08750	CAILLE
	Suppléant								

Renouvellement de la convention relative à la participation aux charges de fonctionnement de l'école primaire de Saint-Vallier-De-Thiey.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des enfants domiciliés à Caille sont scolarisés à l'école primaire de Saint-Vallier-de-Thiey.

Il précise que la convention définissant la participation financière de la commune de Caille aux frais de fonctionnement de cette école arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler.

Audrey FUNEL pose la question : Pourquoi des dérogations à Saint-Vallier-De - Thiey ? Mr Le Maire répond que pour faciliter les parents qui travaillent en ville on autorise des dérogations au cas par cas. Elle demande également le montant payé par la commune pour les enfants de Seranon, le Maire répond 1200€ par enfant et par année scolaire et précise que cela comprend tous les frais nécessaires à la scolarisation de l'enfant.

Après présentation du projet de convention, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec la commune de Saint-Vallier-de-Thiey.

Accueil d'un volontaire en Service Civique en partenariat avec la mission locale.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite accueillir un jeune en Service Civique afin de participer à différentes actions d'intérêt général au sein de la commune.

Il précise qu'un premier volontaire avait été rencontré, mais que celui-ci s'est finalement désisté. La commune va donc rencontrer un autre jeune domicilié sur la commune d'Escagnolles, qui présente notamment des notions de maçonnerie, ce qui pourrait être un atout pour certaines actions de valorisation et d'entretien du patrimoine communal.

Cet accueil sera réalisé en partenariat avec la Mission Locale, qui accompagnera la commune dans la gestion administrative et le suivi du dispositif.

La mission pourra notamment porter sur la valorisation du patrimoine communal, la communication, l'animation de la vie locale, le soutien aux actions liées au tourisme et à la culture, ainsi que des actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'accueil d'un volontaire en Service Civique au sein de la commune et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches avec la Mission Locale et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des points suivants :

- Le devis relatif au relevé topographique nécessaire pour l'auberge s'élève à 1 494 € TTC.
- La vente du véhicule Kangoo a été réalisée pour un montant de 12 000 €.
- La vente de l'épareuse a été réalisée pour un montant de 4 000 €.
- Concernant la vente des vélos, aucune proposition n'a été reçue, à l'exception d'une offre qui a finalement été annulée afin de permettre l'application du tarif réduit de 100 € en vente de gré à gré. L'acquéreur prendra finalement deux vélos au lieu d'un. Monsieur le Maire précise que quatre autres vélos sont quasiment vendus selon cette même procédure.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la visite de Madame Patricia DEMAS, sénatrice, et invite les élus à la rejoindre le mardi 21 juillet à 14 heures dans la salle E. Descaillot s'ils le souhaitent.
- Monsieur David DEMANDOLS propose de positionner aux abords des chemins des panneaux « interdit sauf ayants droits » puis fait part d'incivilités diverses et variées dans le village notamment la présence de chiens dans le parc d'enfants tout juste rénové. D'autre part Monsieur le Maire rajoute qu'il va s'occuper des voitures ventouses dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et ouvre la parole au public :

- Madame Cyndie RUBIO fait part de l'état catastrophique du chemin qui va au bout de la plaine. Ce serait le passage de véhicules motorisés qui dégraderait les chemins. Ces véhicules viendraient jusque sur son chemin privé.
Mr Le Maire précise qu'il va se servir des DCA pour réhabiliter les chemins (sans goudronner bien sûr mais les rendre carrossables).
- Mme Cyndie RUBIO indique qu'elle scolarisera son enfant à Saint-Vallier-de-Thiery à compter de septembre 2026, lors de sa première année de maternelle, pour des raisons pratiques. Elle évoque la nécessité de revoir les horaires de la garderie de l'école de Caille afin de pouvoir y inscrire son enfant en temps voulu. Les élus présents lui précisent toutefois que la garderie ouvre déjà à 7h30.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir confirmer leur présence ou leur absence aux prochaines réunions afin de faciliter l'organisation des séances.

Après échanges, les membres du Conseil municipal conviennent que le prochain conseil se tiendra le vendredi 4 septembre 2026 à 18h30.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire d'en informer les membres absents.

Le conseil Municipal prend fin à 19h30

Le Maire

A.PRATO



Le secrétaire de séance

N.BRIDE



